



Conseil Général de Montcherand

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 août 2023

Il est 20h00 quand **M. Jean-Michel Reguin, Président**, ouvre cette 1^{ère} Assemblée du Conseil général de l'année 2023. Il salue la présence de tous les Conseillers-ères ainsi que celle de M. Alain Michaud, présent en tant que Conseiller mais également en tant que rapporteur pour l'Omnibus.

1. Appel

À l'appel de leur nom, 29 Conseillers-ères répondent présents et 7 sont excusés. Le quorum est atteint, l'Assemblée peut délibérer pour cette séance du Conseil.

2. Lecture de l'ordre du jour

Le **Président** informe que l'ordre du jour sera modifié, car le rapport de gestion sera soumis au vote lors du point 6, et le préavis municipal ne portera que sur l'objet des comptes.

Décision : L'ordre du jour **est accepté** tel que présenté à l'unanimité et sa lecture n'est pas requise.

3. Acceptation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2022

La lecture du PV n'est pas demandée. Il n'y a ni question ni modification, l'Assemblée passe à l'acceptation du procès-verbal.

Décision : Le PV du 8 décembre 2022 **est accepté** à l'unanimité.

4. Admissions – Démissions

Il y a 2 demandes d'admissions, soit **Mme Karyn Scorrano** et **M. Sylvain Goy** qui viennent se placer devant l'Assemblée pour être assermentés. L'Assemblée applaudit en signe de bienvenue aux deux nouveaux conseillers.

Le **Président** poursuit en mentionnant que 4 membres ont quitté la commune et ne font donc plus partie du Conseil. Il s'agit de **M. Florian Bachmann** et de **Mmes Vanessa Buffalo, Eveline Berset et Isabelle Capt.**

Le nombre de Conseillères et Conseillers présents se porte désormais à 31 et le nombre total de membres est de 41.



5. Assermentation du nouveau Municipal

Le Président procède à l'assermentation de **M. Swen Schneider**, nouveau Municipal. Il est applaudi par toute l'Assemblée et **le Président** lui souhaite la bienvenue. **Le Président** remercie **Mme Dominique Wittwer**, Municipale sortante, pour toutes les années passées à la Municipalité.

6. Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022

Selon l'avis du Préfet, le rapport de gestion doit être délibéré au Conseil, c'est pourquoi il est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Le Président ouvre la discussion, il n'y a pas de question ni de remarque, le rapport de gestion est soumis à la votation.

Décision : Le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022 **est accepté** à l'unanimité.

7. Préavis Municipal n° 01/2023 relatif à l'adoption des comptes 2022

M. Jean-François Tosetti, rapporteur de la Commission Gestion et finances, nous lit le rapport que vous trouvez en annexe à ce procès-verbal.

M. le Syndic demande la parole. Il souhaite expliquer le retard qui a été pris pour fournir les comptes 2022. Théoriquement les comptes doivent être approuvés au plus tard le 30 juin, mais avec le changement de prestataire informatique, il relève que la boursière a eu un supplément de travail important. La Municipalité a vu rapidement que cela allait être compliqué de tenir les délais et a préféré prendre les devants en communiquant au Canton et à la Préfecture que les comptes ne pourraient pas être approuvés avant le 30 juin. Toutefois, ils ont pu leur être envoyés avant cette date. C'est pour cette raison que le Conseil a été reporté à ce soir et n'a pas eu lieu au mois de juin. Il ne s'agit donc pas d'une autorisation donnée par la Préfecture pour avoir un délai supplémentaire, mais d'une information de la Municipalité que les comptes seraient approuvés avec du retard. D'autres communes avoisinantes ont d'ailleurs dû également procéder de la sorte.

Le Président remercie **le Syndic** pour ces précisions et ouvre la discussion. Il passe en revue tous les chapitres et la parole n'est pas demandée.

Avant de procéder à l'adoption des comptes, **M. Yves Giroud** souhaite prendre la parole. Il aimerait revenir sur le terme « détérioration » qui figure dans le rapport de la Commission Gestion-finances. Il souhaiterait ne pas mettre le feu aux poudres par rapport aux comptes. Actuellement les comptes sont bons même s'il n'y a pas eu de montant supplémentaire attribué à la réserve par rapport à l'année dernière. En effet, l'année dernière il avait été dit que la Municipalité attribuait trop de fonds aux réserves, c'est pourquoi cela a été corrigé cette année. Les réserves ont certes été réduites, mais **M. Giroud** rappelle que Montcherand n'a pas d'endettement par habitant au niveau des finances, mais une fortune par habitant, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. De plus, la marge d'autofinancement signifie que nous avons un coussin de sécurité. Certes il y a des investissements à faire, mais ceux-ci ne se feront pas avec les liquidités actuelles mais peut être avec des emprunts. Ici la question reste encore



ouverte mais la situation de notre Commune est relativement saine, et c'est pour cela que **M. Giroud** ne voudrait pas que le terme de détérioration soit utilisé pour qualifier les finances de notre Commune.

Cela étant précisé, **Le Président** passe à la votation

Décision :

Le préavis municipal 01/2023 relatif à l'adoption des comptes 2022 est **accepté à l'unanimité**.

8. Rapport des représentants du Conseil

Il n'y a plus de délégué.e pour la PNV étant donné que notre Commune n'en fait plus partie. **Le Président** demande alors s'il y a des informations à transmettre concernant l'ASIOR. Ce n'est pas le cas.

9. Élections réglementaires (Vice-présidence, Présidence, Scrutateurs, Commission gestion-finance)

Secrétaire

Le Président mentionne qu'**Isabelle Capt**, l'actuelle secrétaire, a dû démissionner du Conseil étant donné qu'elle a quitté la commune au 31 décembre dernier. Cependant, selon l'article 8 du règlement, ce poste peut être assuré par une personne ne faisant pas partie du Conseil, ce que la Préfecture a confirmé également. **Mme Capt** peut donc continuer à assurer le poste de secrétaire pour la durée de la législature, vu qu'elle a été élue pour 5 ans. **Le Président** la remercie d'avoir accepté de continuer à mener à bien cette tâche.

Vice-présidence

Le Président passe maintenant à l'élection de la Vice-présidence. **Mme Marianne Gaillard** propose **M. Manuel Martin** comme Vice-président du Conseil. **M. Martin** prend la parole et accepte la proposition de **Mme Gaillard**. Il se présente au poste de Vice-président. Comme il n'y a pas de 2^{ème} proposition, **le Président** passe au vote. **M. Martin** est élu à l'unanimité par l'Assemblée qui l'applaudit chaleureusement.

Présidence

Pour ce qui concerne la Présidence, **M. Jean-Michel Reguin** accepte volontiers de prolonger d'une année encore sa fonction, mais c'est officiellement la dernière. L'année prochaine au mois de juin, il faudra donc que le Conseil élise un nouveau Président. Comme il n'y a pas d'autre proposition, l'Assemblée applaudit et **M. Reguin** reste Président pour cette année encore.

Scrutateurs

Le Président passe à l'élection des scrutateurs, qui continuent tous leur mandat. Nous retrouvons donc **MM. Cédric Jeanmonod** et **Matthieu Guignard** comme scrutateurs, puis **Mme Joëlle Gaillard** et **M. Charles-Henri Delacréta** respectivement 2^{ème} suppléante et 1^{er} suppléant.

Commission Gestion et Finances

M. Jean-François Tosetti sort de la Commission. Dès lors, elle sera composée de **Mme Corinne Martin** comme rapporteure et **MM. François Viret, Matthieu Guignard, Éric Martin et**



Christophe Rapin en seront membres. **Mme Chantal Maquelin** est la 1^{ère} suppléante et ce sera **Mme Joëlle Gaillard** qui sera la 2^{ème} suppléante. L'Assemblée accepte en levant la main.

10. Désignation et nomination des membres des commissions et représentants du Conseil

ASIOR

Mme Sybille Roch continue sa fonction de représentante au sein de l'ASIOR, et **M. François Viret** est le suppléant.

Commission circulation routière

Il n'y a pas de changement, soit **M. Etienne Weber** en tant que rapporteur, **MM. Joël Burkhardt et Cédric Jeanmonod** comme membres, **MM. Claude Martin et Nicolas Delay** comme 1^{er} et 2^{ème} suppléants.

Commission de recours

Il n'y a pas de changement, la rapporteure reste **Mme Joëlle Gaillard**, les membres sont **Mme Fabienne Delay** et **M. Lorenzo Mogavero**, et **MM. Claude Martin et Jean-François Tosetti** comme suppléants.

Commission d'aménagement du territoire

Étant donné que **Mme Vanessa Buffalo**, actuelle rapporteure, ne fait plus partie du Conseil, c'est **M. Alain Michaud** qui devient rapporteur de cette commission. Les membres sont **Mmes Patricia Randin et Joëlle Gaillard**, ainsi que **MM. Alain Roch et Joël Burkhardt**. Ce sont **MM. Lorenzo Mogavero et Sylvain Goy** qui deviennent 1^{er} et 2^{ème} suppléants.

11. Communications du Bureau

Le prochain Conseil aura lieu le **jeudi 14 décembre 2023**.

Les élections fédérales auront lieu le dimanche 22 octobre. Si des jeunes de la Commune sont motivés, ils sont les bienvenus pour aider au dépouillement des votes.

12. Communications de la Municipalité

M. Yves Giroud :

NPIV

Il tient à nous donner des précisions quant à la nouvelle péréquation financière (NPIV), qui se veut plus transparente et plus simple. Elle se base sur 4 piliers. Le 1^{er} est celui de la **péréquation des ressources**, qui est basé sur 3 éléments. Le premier élément est celui de la solidarité sur la base du revenu fiscal standardisé. C'est à dire qu'une commune qui n'atteint pas le 80% du revenu fiscal standardisé va toucher une partie de la part des communes qui elles ont un revenu fiscal standardisé au-delà de ces 80%. Le 2^{ème} élément est la dotation minimale. Cela signifie que les communes qui n'ont pas atteint 80% par rapport au revenu fiscal standardisé ont un 10% supplémentaire. Le 3^{ème} élément est le prélèvement sur les



impôts conjoncturels, c'est à dire impôts sur les successions et impôts fonciers qui rentrent aussi dans cette péréquation.

Le 2^{ème} pilier est celui de la **péréquation des besoins structurels**. Une commune n'a pas prise sur la déclivité de son terrain, sa zone productive ou encore le nombre d'élève au sein de ses habitants par exemple, et la nouvelle péréquation tient compte de ces éléments.

Le 3^{ème} pilier est celui **des charges particulières des villes**. Cela signifie que lorsque certains villages bénéficient d'infrastructures de villes, comme la piscine d'Orbe qui bénéficie également aux habitants des communes environnantes, un calcul se fait pour que la répartition financière soit le plus juste possible entre les communes. Même chose pour les transports urbains, les communes qui bénéficient de ces transports pourraient être amenées à participer aux déficits lorsqu'il y en a.

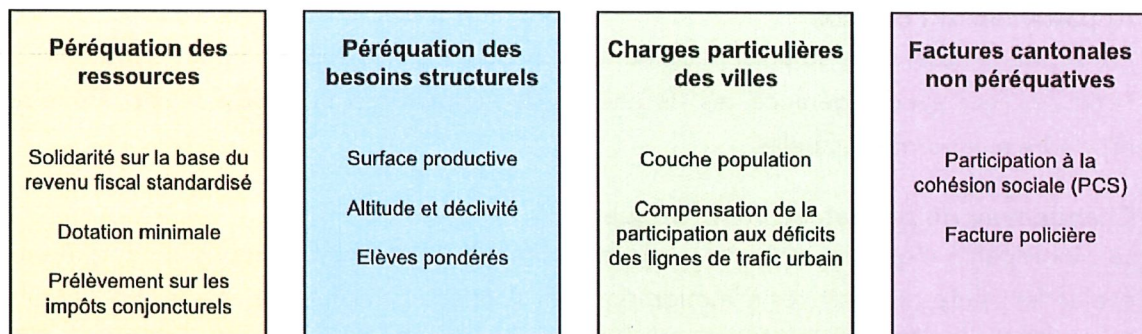
Le dernier pilier concerne **les factures cantonales non péréquatives**. Cela concerne les factures pour la cohésion sociale et pour la police et ce pilier ne change pas beaucoup de ce qui se faisait jusqu'à maintenant.

Voici la copie du document présenté lors du Conseil, plus d'informations sont disponibles sur : www.vd.ch/npiv

UNION DES COMMUNES VAUDOISES



Vue d'ensemble sur la NPIV



- **Un système de péréquation plus simple, plus transparent, sans effets de bord, non manipulable et plus facile à piloter**
- **Une architecture de base qui reprend ce qui se fait dans tous les autres cantons**

En ce qui concerne Montcherand, par rapport à l'ancien système, on est globalement gagnant sur CHF 3'000.- dans les projections qui ont été faites aujourd'hui, en l'état des finances actuelles. **M. Giroud** ajoute encore que l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et l'ADCV (association de Communes Vaudoises) ont largement accepté cette nouvelle péréquation. Le projet sera soumis au Grand Conseil et l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 2025.



M. le Syndic apporte le complément suivant par rapport au 1^{er} pilier et plus particulièrement à l'impôt standardisé. Les Communes ne pourront plus « jouer » en montant leur taux d'imposition ou en le descendant pour récupérer plus d'argent, cela ne sera plus possible. Il précise encore que 70% des communes vaudoises seront bénéficiaires de cette nouvelle péréquation. Les communes perdantes recevront une compensation pendant les 4 premières années pour atténuer le « choc ».

Réservoir d'eau

Un panneau solaire a été installé sur le réservoir d'eau. En effet, il y a eu un problème de communication électrique entre la station de pompage et le réservoir. À la place de faire une fouille pour savoir d'où venait le problème électrique, la Municipalité a décidé d'installer un nouveau système par wifi. Et pour alimenter ce système, ce panneau solaire a été installé.

M. Nicolas Biselx:

Installation photovoltaïque sur le toit du congélateur communal

La société LidER Concept de Rances a été mandatée pour la pose de cette installation et les travaux devraient être réalisés ces prochains mois. Il y a des délais conséquents sur la livraison des panneaux solaires, ce qui explique pourquoi il faut encore attendre avant que cela ne démarre.

Occupation de la galerie de la grande salle

La chorale des Coteaux de l'Orbe ne répète plus les mardis soir à la galerie de la grande salle. Ce créneau horaire a été repris par « l'Atelier théâtre », troupe qui répétait dans le cabanon en bois en face de Montchoisi à Orbe et qui a dû libérer cet espace.

Appartement du pressoir

Au début de l'été, il y a eu un changement de locataire dans l'appartement du pressoir. Suite à l'état des lieux avec la gérance, les 10 fenêtres de l'appartement ont dû être sécurisées pour répondre aux normes actuelles.

Changement de prestataire informatique

La Municipalité n'est pas contente du travail fourni par la société Data consulting, qui a sous-évalué les heures nécessaires à la migration des données de notre Commune et qui semble avoir pris de nombreux engagements auprès de diverses Communes, engagements qu'elle n'arrive pas à respecter. Malheureusement, le budget annoncé ne pourra pas être tenu. La Municipalité se rend compte qu'il est difficile de trouver une société en mesure de fournir un service de qualité. En pensant quitter une société qui avait de la peine à s'en sortir pour en rejoindre une qui promettait monts et merveilles, il s'avère qu'en réalité il n'y en a pas une pour rattraper l'autre.



Mme Rachel Goy :

Pompes à chaleur

Le Conseil d'État a adopté la simplification de la procédure d'installation de pompes à chaleur, par un simple formulaire et une dispense d'enquête. Suite à cela, la Direction générale du territoire et du logement informe qu'un recours contre cette révision a été déposé à la cour constitutionnelle. Cela implique que pour le moment, la procédure pour installer une pompe à chaleur est encore soumise à autorisation.

Mme Dominique Wittwer :

Elle fait ses adieux au village de Montcherand où elle a vécu 20 ans, et à son poste de Municipale, qu'elle occupe depuis 7 ans. De notre village, elle a pu apprécier la vie calme et sereine et ses habitants solidaires et aimants. Elle remercie les membres du Conseil et le bureau de leur engagement pour leur village. Elle remercie ses collègues municipaux avec qui elle a eu beaucoup de plaisir à collaborer et relève le caractère enrichissant de son expérience en tant que Municipale. Elle termine par souhaiter la bienvenue à Swen Schneider au sein de la Municipalité.

M. Bertrand Gaillard :

Sapins

Les sapins de Noël et ceux de l'Abbaye vont se faire plus rares, car avec les coups de chaud vécus ces dernières années, les jeunes sapins souffrent. Il y aura sans doute encore des sapins pour Noël, mais pour l'Abbaye il est évident qu'il y en aura moins. M. Gaillard sollicite l'Assemblée à la recherche d'idées de décoration pour remplacer les sapins de l'Abbaye.

Remerciements

Le Syndic remercie le personnel communal, notamment Sandra Cunsolo qui fête cette année ses 10 ans au sein de la Commune, Karyn Scorrano notre boursière pour tout son travail et Mme Yvette Vaudroz nouvellement arrivée au contrôle des habitants cette année. Ces trois personnes ont eu beaucoup de travail avec le nouveau système informatique et il reste encore de nombreux défis. Il souhaite la bienvenue à Swen Schneider, avec qui la Municipalité se réjouit de travailler. Des remerciements vont également à notre employé communal, pour qui l'heure de la retraite approche et qu'il faudra penser à remplacer d'ici quelques années. Et il termine par remercier Mme Corinne Martin, qui s'occupe des réservations de la grande salle.

M. Bertrand Gaillard fait un petit discours pour remercier le travail effectué par **Mme Wittwer**, et lui souhaiter tout de bon pour la suite.

13. Divers et propositions individuelles

M. Raymond Chevallier exprime un vœu concernant le cimetière. Ces dernières années, après les ensevelissements, les tombes n'ont souvent pas d'entourage. Pour lui, c'est un manque de respect pour les personnes qui entretiennent les tombes qui se trouvent à côté. Il y a des



entourages tout simples et il propose qu'après trois mois, si la famille ne met pas de fleurs, un tel entourage soit obligatoire pour que cela reste propre. La Municipalité en prend note.

Mme Sybille Roch demande si **M. Schneider** reprend les dicastères de **Mme Wittwer**, et notamment celui des écoles. **Le Syndic** répond qu'en effet, **M. Schneider** reprend tous les dicastères de **Mme Wittwer**. **M. Schneider** sera donc le représentant au CoDir de l'ASIOR.

M. Sylvain Goy demande si quelque chose a été entrepris par rapport à la future mise à l'enquête de l'usine de production d'hydrogène notamment pour l'accès routier. Il pense à l'établissement d'une convention pour que la Commune se décharge de l'entretien en cas de dégâts par exemple. **Le Syndic** répond qu'ils attendent la mise à l'enquête pour en discuter. Il précise qu'une mise à l'enquête ne veut pas dire que la Commune accepte. **M. Goy** pense qu'il faudra bien se protéger face à ce point-là et aussi pour l'eau, en termes de consommateur, comment cela doit se gérer pour le clarifier. **M. Reguin** précise que la mise à l'enquête sert justement à cela, c'est à dire à tout citoyen de poser des questions, de faire des observations ou d'émettre une opposition.

M. Manuel Martin aimerait savoir si les délais sont tenus pour l'ouverture de l'école.

Mme Wittwer répond que l'école sera fonctionnelle à la rentrée 2024, comme prévu. Il n'y a pas eu d'incidence par rapport à l'incendie qui s'était déclaré sur le toit de l'école, le chantier a repris dès le lendemain.

M. Charles-Henri Delacrétaz demande si la mise à l'enquête concernant la future usine de production d'hydrogène concerne aussi le changement d'affectation de l'usine ou seulement son aménagement. **Le Syndic** répond que c'est une zone industrielle et que c'est en effet un changement d'affectation. Est-ce que le citoyen peut faire opposition à ce changement d'affectation, ou uniquement sur l'aménagement qui vient autour demande **M. Delacrétaz** ? Tout sujet peut être soumis à une opposition, la réponse est donc oui il est possible de s'opposer au changement d'affectation.

Le Président pose une question en tant que membre du Conseil. Il demande si quelque chose est prévu pour sécuriser l'accès au collège, notamment pour les élèves du village qui s'y rendront à pied. La Municipalité y travaille, un plan de mobilité a été fait et c'est en cours. Cela prend du temps car il y a beaucoup de monde à consulter, notamment la DGMR (direction générale de la mobilité et des routes) et le Canton. Dès qu'un projet viable sera proposé, la Commission circulation routière sera avertie et fonctionnera sur ce sujet. Il y aura également la question des arrêts de bus, car dès 2024 ils doivent être aménagés avec un pied de 22 cm pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite.

M. Éric Martin relève que **M. Gaillard** n'a pas parlé de trottoir, il demande s'il y en aura bien un pour garantir la sécurité des élèves venant à pied. **Le Syndic** répond que oui, normalement du côté gauche de la route en montant mais rien n'est encore sûr.



14. Appel

La **secrétaire** procède à l'appel, 32 membres du Conseil répondent présents, un membre a rejoint le Conseil durant l'Assemblée.

Le **Président** remercie l'Assemblée de sa participation et précise que le Conseil du 14 décembre aura lieu à 19h.

Il est 20h54, le **Président** lève la séance.

Le Président du Conseil

Jean-Michel Reguin



La Secrétaire

Isabelle Capt

Annexes : mentionnées